

Diagonales : Images principis*

05-09-2011

Le droit romain accordait au Sénat la faculté de diviniser post mortem un dirigeant ou, à l'inverse, de le faire disparaître de la mémoire collective en supprimant ses statues et en effaçant son effigie des pièces de monnaie. On appelait *memoria damnata* le dispositif juridique sur lequel se fondait cette démarche d'occultation. Il s'est prolongé jusqu'à nous sous le nom de *damnatio memoriae*.

Mais ce sont désormais les agences de communication qui assurent, en lieu et place du Sénat romain, la gestion de l'image des princes.

C'est ainsi qu'il faut aujourd'hui attendre le centième cliché avant de trouver une photo de l'épisode new-yorkais de l'ancien directeur général du FMI quand on entre son nom sur Google Images !

* Les images du prince

Jean-Jacques
Salomon

jjsalomon@oomark.com

